

**Délibération
du Conseil municipal**

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID : 026-212602643-20221215-DEL_01_15122022-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	Date de convocation : 07/12/2022
AUBERY Chantal	X				Secrétaire de séance : T SERRE
BOLLARD Éric	X			Arrivé à 20H30	
BOURGEAUD Bastien		X		Etienne LATIL	
CUVELARD Bruno	X				
DREVET Jean-Jacques		X		Olivier SALIN	
INIZAN Loïc		X		Éric BOLLARD	
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry	X				
VIGNES Delphine	X				
Total	11	8	3		

OBJET : réhabilitation de la cure -travaux d'aménagement d'un espace culturel et loisirs avec un espace multimédia AVENANT N°5 maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire présente l'avenant N° 5 établi par l'entreprise **SARL ATELIER D'ARCHITECTURE ARMAND-COUTELIER** en charge de la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la : **réhabilitation de la cure - travaux d'aménagement d'un espace culturel et loisirs avec un espace multimédia**

1) Modifications introduites :

- modification du programme pour diminution des coûts (étude géotechnique). Le projet est ramené à 850 000 € HT au lieu de 1 185 000€ HT
- reprise des études à partir du DCE (dossier consultation des entreprises)
- réalisation d'un nouveau permis de construire

2) **Incidence financière de l'avenant :**

Montant de l'avenant HT : - **10 514€**

TVA 20%

Montant TTC : - 12 616.80€

Montant initial du marché public :

Montant HT : 108 264 €

TVA 20%

Montant TTC : 129 916.80 €

Nouveau montant du marché public :

Montant HT : **97 750 €**

TVA 20% :

Montant TTC : 117 300 €

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n°5 pour un montant de – **10 514 € HT**

avec la **SARL ATELIER D'ARCHITECTURE ARMAND-COUTELIER**

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°5 avec la **SARL ATELIER D'ARCHITECTURE ARMAND-COUTELIER**

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Thierry SERRE



Le Maire
Olivier SALIN



Résultat du vote

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 5¹

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Commune de Rémuzat
17C quai de l'Oule
26510 Remuzat

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SARL Atelier d'architecture Armand - Coutelier,
17A rue de Tourville, 84600 Valréas
atelier@armand-coutelier.archi
Tel 04 90 41 29 88 Siret : 798 076 386 00027

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN ESPACE CULTUREL

■ Date de la notification du marché public : 12 JUILLET 2019

■ Durée d'exécution du marché public :mois ou jours.

■ Montant initial du marché public de maîtrise d'œuvre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 108 264,00
- Montant TTC : 129 916,80

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

- Modification du programme pour diminution des coûts à cause de l'étude géotechnique. Le projet est ramené à 850 000€/HT au lieu de 1 185 000€/HT
- Reprise des études à partir du DCE
- Réalisation d'un nouveau permis

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cochez la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : - 10 514,00€
- Montant TTC : - 12 616,80€

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 97 750,00 €
- Montant TTC : 117 300,00 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Armand Alexia, gérante	Valréas, 24 novembre 2022	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Remuzat, le 17 décembre 2022

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

La Blaise, Olivier SALON.



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Envoyé en préfecture le 21/12/2022
 Reçu en préfecture le 21/12/2022
 Affiché le
 ID : 026-212602643-20221215-DEL_01_15122022-DE

Mission et répartition des honoraires

Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne cure en bibliothèque et maison des associations

Maître d'ouvrage: Mairie

Le 24/11/2022

ARMAND COUTELIER
 Atelier d'architecture
 14C route de Gillon
 84600 VALRENS
 téléphone fixe : 03 79 22 11 48
 email : atelier@armand-coutelier.fr
 SARL RCS Arignon 798 07 386 - N°NOA : S17074

Coût prévisionnel des travaux HT initial	850 000,00 €
Taux proposé pour mission de base (loi MOP)	11,50%
Montant HT des honoraires maîtrise d'œuvre	97 750,00 €

REPARTITION PAR INTERVENANT

	% total	Rémunération par éléments H.T.	ARCHITECTE MANDATAIRE	BUREAU D'ETUDE STRUCTURE	BUREAU D'ETUDE FLUIDES ENERGIE THERMIQUE	BUREAU D'ETUDE ECONOMIE				
			Atelier d'architecture Armand - Coutelier	BET MATHIEU	BET LAPLACE	Atelier d'architecture Armand - Coutelier				
DIAG/ESQ	15,63%	15 273,44 €	DÉJÀ PAYE							
APS	11,25%	10 996,88 €	DÉJÀ PAYE							
APD (REPRISE PC)	14,06%	13 746,08 €	28,00%	3 848,90 €	DÉJÀ PAYE					
PRO	21,56%	21 077,36 €	50,00%	10 538,67 €	15,00%	3 161,61 €	22,00%	4 637,02 €	13,00%	2 740,06 €
ACT	4,69%	4 582,03 €	80,00%	3 665,63 €	0,00%	0,00 €	20,00%	916,41 €	0,00%	0,00 €
VISA	4,69%	4 582,03 €	30,00%	1 374,61 €	30,00%	1 374,61 €	40,00%	1 832,81 €	0,00%	0,00 €
DET	23,44%	22 910,16 €	90,00%	20 619,14 €	0,00%	0,00 €	10,00%	2 291,02 €	0,00%	0,00 €
AOR	4,69%	4 582,03 €	85,00%	3 894,72 €	0,00%	0,00 €	15,00%	687,31 €	0,00%	0,00 €
TOTAL	100,00%	97 750,00 €		43 941,67 €		4 536,22 €		10 364,56 €		2 740,06 €
TVA		19 550,00 €		8 788,33 €		907,24 €		2 072,91 €		548,01 €
TOTAL TTC		117 300,00 €		52 730,00 €		5 443,46 €		12 437,48 €		3 288,08 €